

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTAGNY STE-FÉLICITE

Séance du 27 janvier 1989

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	11	7

Date de la convocation

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf  
et le vingt-sept janvier  
à 21 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convocqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur G. BERNARD, Maire.

Présents : M. HALFORD, PICOU, DOUET, JOZWAK, LELARD, LELONG.

Absents : M. SZAJNER. Excusés : Mme VANLERBERCHE, MM. HARMSWORTH  
et ERON. MAQUET.

M. \_\_\_\_\_ a été élu secrétaire.

Adhésions de  
nouvelles communes  
à la vocation  
"Centre de Secours"  
du SIVOM du canton  
de Nanteuil-le-  
Haudouin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes  
de BOUILLANCY, VILLERS-ST-GENEST, REEZ-POSSE-MARTIN (non adhérentes  
au SIVOM de NANTEUIL-le-HAUDOUIN) ainsi que les communes de BREGY,  
BOISSY-FRESNOY et VERSIGNY (adhérentes au SIVOM) ont demandé à  
adhérer à la vocation "Centre de Secours" du SIVOM à des conditions  
particulières, suivant proposition de la commission compétente.

En effet, ces communes s'engagent uniquement à verser au SIVOM de  
NANTEUIL la taxe de capitation fixée annuellement par le département

Le Comité Syndical ayant donné son accord à l'unanimité par déli-  
bération en date du 22 mars 1988, Monsieur le Maire invite le Conseil  
Municipal à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE un avis  
favorable.

Pour copie certifiée conforme,  
Montagny-Sainte-Félicité  
le 31 janvier 1989  
Le Maire,



G. BERNARD

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le \_\_\_\_\_  
et publication ou notification  
du \_\_\_\_\_

SOUS-PRÉFECTURE

- 6 FEV. 1989

60304 SENLIS